

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 47 (1976)  
**Heft:** 4  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En résumé, le service social de Pro Infirmis devrait donc :

- disposer d'une aide au niveau administratif comparable à celle qu'il reçoit actuellement ;
- être considéré comme le service social spécialisé de la région pour les

handicapés physiques ou mentaux, les rhumatisants et les faibles de vue ;

- être soutenu par les habitants de la région, de façon que les assistants sociaux aient la possibilité de répondre au plus tôt aux demandes présentées par les handicapés ou leur famille.

### **Future organisation de Pro Infirmis**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1976, Pro Infirmis Jura, avec siège à Delémont, sera créé officiellement.

L'adresse sera la suivante :

Service social  
PRO INFIRMIS  
Rue de la Molière 2  
2800 Delémont  
Tél. 066 22 20 70

Qu'est-ce qui changera par rapport au service social actuel ?

#### **I. Au niveau administratif**

- a) l'administration de Pro Infirmis Jura sera centralisée à Delémont. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1976, Pro Infirmis Jura jouira du statut de service social cantonal dépendant directement du Secrétariat général de Zurich et disposant de sa propre administration ;
- b) le produit de la vente de cartes du Jura-Nord sera remis, après déduction des frais, intégralement au service social de Delémont ;
- c) la totalité des dons et legs du Jura-Nord seront remis à Pro Infirmis Jura.

#### **II. Au niveau du travail social**

Il n'y aura pratiquement pas de changements pour les personnes faisant appel à Pro Infirmis. Toutefois :

- a) certains services pourraient être relativement plus rapides ;
- b) les handicapés de la vue seront également pris en charge par Pro Infirmis. Ceux-ci auront donc un service social dans une région moins éloignée que jusqu'à maintenant ;
- c) l'équipe mise en place jouira d'une liberté d'action plus grande et aura une vue d'ensemble des problèmes régionaux, tout en travaillant sur ce même territoire.

#### **III. Au niveau de l'organisation sociale**

- a) jouissant du statut cantonal, Pro Infirmis Delémont pourra être considéré comme interlocuteur valable par les nouvelles autorités cantonales ;
- b) la collaboration entre Pro Infirmis et les autres services sociaux du Jura n'aura plus besoin de passer par des intermédiaires et sera facilitée ;
- c) le Conseil de surveillance de Pro Infirmis sera composé uniquement de personnalités de la région.

#### **ORGANES DE L'ADIJ**

##### **Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
☎ 039 41 31 08  
Secrétaire général : François Lachat, 2900 Porrentruy  
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53  
Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45  
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 10 29  
Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville  
☎ 038 51 31 21

##### **Administration de l'ADIJ**

##### **et rédaction des « Intérêts du Jura »**

Rédacteur respons. : François Lachat  
Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1  
☎ 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 25.—  
Le numéro Fr. 2.50

**Caisse** CCP 25 - 2086